



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la sécurité aéronautique d'État  
Direction de la circulation aérienne militaire**

**REÇU LE**

**11 JAN. 2022**

Villacoublay, le 05 10 11 2022  
N° 043 /ARM/DSAÉ/DIRCAM/NP

**DDT VAUCLUSE**

**DDT 84 SPAH**

**Le général de brigade aérienne Etienne Herfeld  
directeur de la circulation aérienne militaire**

**11 JAN. 2021**

**ARRIVÉE**

**à**

**Monsieur le préfet du Vaucluse**

- OBIET** : permis de construire pour une centrale solaire au sol dans le département du Vaucluse (84).
- RÉFÉRENCES** :
- a) code de l'aviation civile notamment son article R.244-1 ;
  - b) arrêté du 03 mai 2013 portant organisation de la direction de la sécurité aéronautique d'État<sup>1</sup> ;
  - c) arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation<sup>2</sup> ;
  - d) instruction n°1050/DSAÉ/DIRCAM du 16 juin 2021 ;
  - e) votre lettre du 24 novembre 2021 (dossier n° PC 084 123 21 C0017).

Monsieur le préfet,

Par lettre de référence e), vous sollicitez l'autorisation du ministère des armées dans le cadre d'une demande de permis de construire pour une centrale solaire au sol d'une surface de 19 200 mètres carrés, située « Départementale D246 », lieu-dit « Déchetterie de Sault » sur le territoire de la commune de Sault (84).

Du point de vue des contraintes aéronautiques, le projet se situe dans un espace permanent, VOLTAC LUC, dédié à l'entraînement des équipages d'hélicoptères au vol à très basse altitude de jour comme de nuit à une hauteur inférieure à 150 mètres et en particulier au vol tactique à une hauteur de 50 mètres. Cependant, après consultation des différents organismes concernés des forces armées, il ressort que ce projet engendre une gêne acceptable.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous informer que je donne mon autorisation pour sa réalisation.

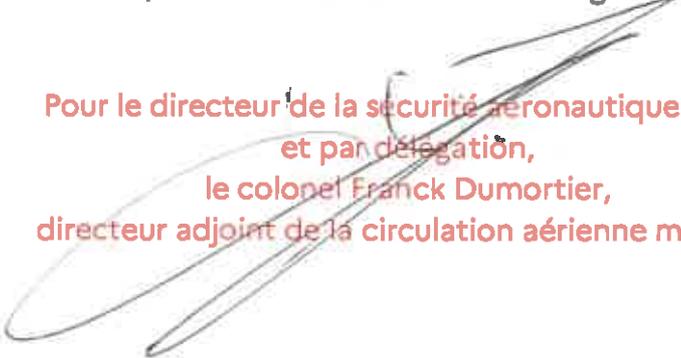
<sup>1</sup> NOR DEFD1308371A

<sup>2</sup> NOR EQUA9000474A

À des fins de suivi des dossiers, je vous demande de bien vouloir tenir informé la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Sud<sup>3</sup> de la décision préfectorale.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle demande.

Je vous prie de croire, Madame la présidente, en l'assurance de mes hommages respectueux.



Pour le directeur de la sécurité aéro-nautique d'État  
et par délégation,  
le colonel Franck Dumortier,  
directeur adjoint de la circulation aérienne militaire.

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRES :

- Monsieur le préfet du Vaucluse.  
A l'attention de Monsieur Pascal Le Biannic  
DDT84  
Services de l'Etat en Vaucluse  
Lieu-dit D.D.T.-SPUR/DSAF  
84905 Avignon Cedex 9

### COPIES :

- Monsieur le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est.  
*snia-bgd-aix-bf@aviation-civile.gouv.fr*
- Monsieur le délégué militaire départemental du Vaucluse.  
*dmd84.sec.fct@intradef.gouv.fr*
- Monsieur le chef d'Etat-Major de la Zone de Défense de Marseille.  
*marilyn.charpentier@intradef.gouv.fr*  
*christophe.glorian@intradef.gouv.fr*
- Archives DSAÉ/DIRCAM.
- Archives SDRCAM Sud (BR\_0709\_2021).